



778, route Principale  
Saint-René (Qc) G0M 1Z0  
Téléphone : 418-382-5226  
Fax : 418-382-3655  
Courriel : adjointe@st-rene.ca

## CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

DATE DE LOCATION : \_\_\_\_\_ HEURE DE LOCATION : \_\_\_\_\_

PERSONNE RESPONSABLE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

NOMBRE DE PERSONNES : \_\_\_\_\_

TYPE D'ÉVÈNEMENT : \_\_\_\_\_

SALLE RÉSERVÉE : 778, ROUTE PRINCIPALE SAINT-RENÉ, QC G0M 1Z0

## COÛT DE LA LOCATION

FRAIS — RÉSIDENT (E.) SAINT-RENÉ : 130,00 \$

FRAIS — NON-RÉSIDENT (E.) : 190,00 \$

### OPTIONS (FACULTATIF)

SUPPLÉMENT POUR LE MONTAGE DE LA SALLE : 50,00 \$

SUPPLÉMENT POUR LA TÉLÉVISION : 20,00 \$

#### MESSAGE IMPORTANT :

1. ON VOUS DEMANDE DE RANGER LES CHAISES À LEUR PLACE.
2. ON VOUS DEMANDE DE GARDER LES TABLES MONTÉES, CAR NOUS ALLONS LES LAVER ET LES RANGER À VOTRE PLACE.

IL EST IMPORTANT QUE LA SALLE SOIT BIEN RANGÉE AVANT VOTRE DÉPART.



778, route Principale  
Saint-René (Qc) G0M 1Z0  
Téléphone : 418-382-5226  
Fax : 418-382-3655  
Courriel : adjointe@st-rene.ca

## TERME DU CONTRAT

1. LES FRAIS DE LOCATION SONT PAYABLES SUR DEUX VERSEMENTS.
  - PREMIER VERSEMENT : DE 50 % LORS DE L'ENTENTE
  - DEUXIÈME VERSEMENT : DE 50 % LORS DE LA PRISE DE POSSESSION DES CLEFS

Méthode de paiements :

- Par chèque  
(Au nom de la Municipalité de Saint-René)
- Virement Interac  
(Adresse : [adjointe@st-rene.ca](mailto:adjointe@st-rene.ca) Mot de passe : Salle2024)
- En argent comptant

2. **UN DÉPÔT DE 20,00 \$ EN ARGENT** EST DEMANDÉ LORS DE LA REMISE DES CLEFS DE LA SALLE ET SERA REMBOURSÉ LORS DE SON RETOUR.
3. LA SALLE DOIT ÊTRE REMISE À SON ÉTAT INITIAL, À LA FIN DE LA LOCATION À DÉFAUT DE QUOI, DES FRAIS DE SERVICE DE 50,00 \$ SERONT CHARGÉS.
4. SI UN BRIS EST CONSTATÉ, LA FACTURE DE LA RÉPARATION SERA EXPÉDIÉE AU RESPONSABLE DE LA LOCATION.
5. TOUT ENFANT DOIT RESTER SOUS LA SUPERVISION CONSTANTE D'UN ADULTE.
6. ANNULATION DE CE CONTRAT :
  - PLUS DE 24 HEURES À L'AVANCE : LES FRAIS SERONT REMBOURSÉS EN TOTALITÉ.
  - MOINS DE 24 HEURES : DES FRAIS DE 50 % SERONT PRIS EN CHARGE ET LE RESTE SERA REMBOURSÉ AU RESPONSABLE.
7. IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES SALLES MUNICIPALES
8. IL EST INTERDIT D'AVOIR DES ANIMAUX À L'INTÉRIEUR DES SALLES MUNICIPALES.

**LA RÉSERVATION N'EST EFFECTIVE QU'APRÈS LE PREMIER VERSEMENT DU MONTANT DE LA LOCATION ET LA SIGNATURE DU PRÉSENT CONTRAT.**

**JE SOUSSIGNÉ(E) \_\_\_\_\_, M'ENGAGE À RESPECTER LES TERMES DE CE CONTRAT ET J'ACCEPTÉ QUE TOUS LES FRAIS ENCOURUS DUS À DES DOMMAGES CAUSÉS PENDANT MA LOCATION SOIENT À MA CHARGE.**

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE

\_\_\_\_\_  
DATE